

Ontario Energy Board
P.O. Box 2319
2300 Yonge Street
27th Floor, Suite 2701
Toronto ON M4P 1E4
Telephone: 416 481-1967
Facsimile: 416 440-7656

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge
27^e étage, bureau 2701
Toronto ON M4P 1E4
Téléphone : 416 481-1967
Télécopieur : 416 440-7656



Pour diffusion immédiate

Le 17 octobre 2013

Nouveaux tarifs d'électricité pour les consommateurs résidentiels et les petites entreprises

Toronto – La Commission de l'énergie de l'Ontario a annoncé aujourd'hui des nouveaux tarifs d'électricité. Les nouveaux tarifs s'appliqueront à la majorité des ménages et des petites entreprises à compter du 1^{er} novembre.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs selon l'heure de la consommation à partir du 1^{er} novembre 2013 :

Catégorie	Heure(s)	Tarif	Ajustement
Période creuse	Jours de semaine 19 h - 7 h Toute la journée les fins de semaine et les jours fériés	7,2 ¢/kWh	(↑0,5 cent)
Période médiane	Jours de semaine 11 h - 17 h	10,9 ¢/kWh	(↑0,5 cent)
Période de pointe	Jours de semaine 7 h - 11 h et 17 h - 19 h	12,9 ¢/kWh	(↑0,5 cent)

L'ajustement du prix pour les consommateurs constitue une augmentation d'environ 4,00 \$ dans la rubrique « Frais d'électricité », ou d'environ 3 % au montant total de la facture mensuelle, chez les ménages dont la consommation moyenne est de 800 kWh par mois.

La Commission de l'énergie de l'Ontario examine les tarifs d'électricité deux fois par année en se basant sur les estimations actualisées du coût.

L'estimation des coûts pour l'année à venir tient compte de la production accrue d'énergie de sources telles que les énergies renouvelables ainsi que de l'augmentation du prix gaz naturel sur le marché.

L'écart entre les estimations antérieures et les coûts réels représente un autre facteur important dans cet ajustement de prix.

Faits éclairés

- La majorité des ménages et des petites entreprises en Ontario paient maintenant des tarifs selon l'heure de la consommation.

- Les tarifs selon l'heure de la consommation varient en fonction de la période au cours de laquelle on consomme de l'énergie. Ces tarifs encouragent les clients à consommer de l'énergie pendant les périodes où les coûts sont plus faibles.
- La majorité des ménages ontariens consomment près des deux tiers de leur énergie (64 %) au cours des heures creuses.
- Ces ajustements de prix ne touchent pas le petit nombre de clients qui ont un contrat avec une compagnie qui vend de l'électricité en vertu d'un contrat.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme public indépendant et impartial. Nous prenons des décisions qui servent l'intérêt public. Notre objectif est de promouvoir un secteur énergétique viable et efficace sur le plan financier qui offre aux consommateurs des services d'énergie fiables à un coût raisonnable.

Communiquez avec nous

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au document d'information ci-joint, consulter notre site Web au www.ontarioenergyboard.ca ou communiquer avec nous directement.

Renseignements destinés aux médias
416-544-5171

Renseignements destinés au public
416-314-2455
1-877-632-2727

This document is also available in English.

-30-

Contient des liens vers :

Représentation graphique du tableau des tarifs selon l'heure de la consommation :

http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Documents/For%20Consumers/TOU_prices_Winter_fr.pdf

Vidéo sur les tarifs d'électricité :

<http://youtu.be/HOnk328mZt4>

Vidéo sur les périodes de consommation :

http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=uNbw-2tf58A